|  |
| --- |
|  |
| MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES |

**CONTRAT N° 25 50..........00  210  69  854**

**N° de tranche fonctionnelle : TF 058317**

**N° d’engagement juridique :  EJ...................................**

**NOTIFIE LE ......../......../2025**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DU CONTRAT | | |
|  | **Objet** | Marché de travaux pour la création de chambre de veille sur la maison d'arrêt de Montluçon  Lot 1 Démolition Plâtrerie Peinture Sol |
|  | **Lieu d'exécution** | Maison d'Arrêt de MONTLUCON 3, rue du Chateau 03105 MONTLUCON 03100 Montluçon |
|  | **Forme de contrat** | Ordinaire |
|  | **CCAG applicable** | CCAG-TVX21 |
|  | **Mode de passation** | Procédure adaptée |
|  | **Durée / Délai** | 4 mois |
|  | **Prix** | Prix global forfaitaire |

# 1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES AUVERGNE RHONE ALPES

Département des Affaires immobilières de Lyon

19 Rue Crépet

CS 70607

69366 LYON

N° de SIRET : **110 002 011 00044**

Code service exécutant : **FAC0000069**.

Le comptable assignataire est la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne Rhône Alpes (DRFIP):

Hôtel des Finances DRFIP Bloc 2

Service Factures Justice

3 Rue de la Charité

69268 Lyon Cédex 02

Pour CHORUS PRO, le service exécutant correspond au service facturier de la DRFIP Auvergne Rhône Alpes : code service **FAC0000069**.

Imputation budgétaire :

**10702** - Programme Administration Pénitentiaire

N° d’engagement juridique: EJ……………………………

Si le numéro d'EJ n'est pas indiqué, se référer au courrier de notification.

Et

Il est convenu ce qui suit :

# 2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne : Marché de travaux pour la création de chambre de veille sur la maison d'arrêt de Montluçon

Lors de la réalisation des travaux de création de chambre de veille sur la MA Montluçon, les marchés seront passés en 4 lots séparés : le lot démolition/plâtrerie/sol, le lot menuiserie, le lot plomberie/CVC et le lot électricité.

Les pièces contractuelles sont :

Lettre consultation

Marché

RAAT et diagnostic plomb avant travaux

Cadre de sureté dont engagement de confidentialité à retourner signé

Devis à fournir par l'entreprise en complétant la DPGF

Cahier des charges techniques et plans

Charte graphique

Planning

Mémoire technique

Lieu(x) d'exécution :

Maison d'Arrêt de MONTLUCON 3, rue du Chateau 03105 MONTLUCON

Il s'agit d'un marché ordinaire.

# 3 - Mode de passation

La procédure de passation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

# 4 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Montant HT | : |  | ................................................................ | Euros |
| TVA (taux de ..........%) | : |  | ................................................................ | Euros |
| Montant TTC | : |  | ................................................................ | Euros |
| Soit en toutes lettres | : |  | .................................................................................. | |

..............................................................................................................

Le prix ferme sera actualisé si un délai supérieur à trois mois s’écoule entre la date d’établissement du prix initial et la date de commencement d’exécution des prestations.

La date du mois ''zéro'' est le : .......................................................

Cette actualisation est effectuée par application au prix du marché d’un coefficient d’actualisation (Cn) donné par la formule : Cn=I(d-3)/I0-3 dans laquelle I0-3 et Id-3 sont les valeurs prise respectivement au mois zéro diminué de trois mois de décalage et au mois d-3 par l’index de référence I, sous réserve que le mois d du début du délai contractuel d’exécution des prestations soit postérieur de plus de trois mois au mois zéro. Ce mois « d » est celui de l’accusé de réception par le titulaire de la notification de son marché.

L’index de référence I choisi en raison de sa structure est l’index : BT01 Tous corps d'état

Le prix prend en compte les conditions particulières à une intervention en milieu pénitentiaire occupé: Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d’un quelconque préjudice à ce titre. Il se conforme à toutes injonctions du directeur de l’établissement ou du personnel pénitentiaire concernant le fonctionnement de l’établissement et déclare se soumettre aux dispositions relatives aux conditions d’accès de ces mêmes établissements (articles D277 et suivants du code de procédure pénale).

# 5 - Durée / Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations imposé par l'organisme est de 4 mois.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification de la commande.

# 6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions article 12 du CCAG-Travaux. Les acomptes sont alors versés mensuellement.

La personne publique se libérera de la somme due au titre de la présente en faisant porter le montant de celle-ci au vu de la situation présentée, au crédit du compte ouvert selon les coordonnées suivantes :

**BANQUE: .................................... GUICHET: ....................................**

**COMPTE: .................................... CLE RIB: ....................................**

A dater de la date de réception de la facture, le délai de paiement légal est de 30 jours. En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d’intérêts moratoires, ainsi qu’à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d’un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d’intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

- **DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIERE DE FACTURATION ELECTRONIQUE EDIFLEX :**

EDIFLEX est une plateforme de traitement des factures dématérialisées en lien direct avec CHORUS PRO, qui prend en charge le dépôt, la transmission et la récupération des factures dématérialisées sur le serveur **CHORUS PRO** mis en œuvre par la DGFIP et l'AIFE (Direction Générale des Finances Publiques et Agence pour l'Informatique Financière de l'État).

Le titulaire s’engage à déposer ses factures sur cette plateforme, à cet effet, une convention d’interchange sera signée entre les parties.

L'accès à la plateforme EDIFLEX est pris en charge sur le budget d'investissement de la Direction Interrégionale.

Afin que les factures déposées sur EDIFLEX basculent bien sur CHORUS PRO, il est nécessaire de créer un compte sur CHORUS PRO et de le paramétrer selon les indications suivantes :

• Indiquer dans le profil Chorus Pro, le code exécutant de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon « FAC0000069 »;

• le module Facture de Travaux ne s’affiche pas par défaut, il faut l’ajouter en créant un « espace »;

• création d'un identifiant technique pour que CHORUS PRO puisse établir le lien avec EDIFLEX;

Le service facturier Auvergne Rhône Alpes est la DRFIP, le code exécutant de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon est le « **FAC0000069**».

Pour toute précision il est nécessaire de se référer à la documentation publiée sur le portail CHORUS PRO <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

Le dépôt et la transmission des factures électroniques sont effectués exclusivement sur EDIFLEX, les factures basculeront automatiquement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

Les documents transmis dans le cadre de cette mise en concurrence (pièces, plans…) ne pourront en aucun cas être transmis, publiés ou photocopiés (article 434.35 du code pénal). Ils devront être immédiatement détruits par le titulaire dudit marché au terme de l’exécution de celui-ci.

# 7 - Conditions d'exécution

Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG - Travaux.

Pénalités de retard : 50,00 €/jour

Pénalités de retard dans la remise de document : PPSPS, autorisation d'accès, documents EXE, DOE 50€/jour et par document

Par dérogation aux articles 19.2.1 et 19.2.2 du CCAG-Travaux 2021, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

# 8 - Réception

La réception aura lieu à l'achèvement de l'ensemble des travaux du marché dans les conditions de l'article 41 du CCAG-Travaux.

# 9 - Dérogations

- L'article 5 du Marché valant cahier des charges déroge à l'article 18.1.1 du CCAG - Travaux

**Signature**

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .............................................

Le .............................................

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement 1

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

La présente offre est acceptée

A .............................................

Le .............................................

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par l'arrêté du 09 janvier 2024.